

COMMENT VALORISER LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE LA BIODIVERSITÉ ET  
CONTRIBUER À LA CONSERVATION DE LA FLORE MENACÉE :  
UN DÉFI POUR LES ESPACES PROTÉGÉS À LA RÉUNION ET DANS D'AUTRES  
DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Bernard CHERUBINI<sup>1</sup>

*SUMMARY.*— *How to value the immaterial heritage of biodiversity and contribute to the conservation of threatened flora: a challenge for the protected areas of La Réunion and other French Overseas "Départements".*— Conservation programs on threatened flora may benefit from the increase of material and immaterial, natural and cultural, heritage protection projects, especially those initiated by UNESCO. The double prospect of developing activities for both the biodiversity and the cultural heritage conservation in areas such as national parks and regional natural parks is a main asset for the French Overseas « Départements », and La Réunion Island in particular, which have experienced a partial loss of their memory and their cultural heritage by past colonialism and slavery. The field of ethnology, in charge of inventoring this immaterial cultural heritage, is strengthened in a pluridisciplinary approach to serve governance of local and global biodiversity which can reunify stakeholders of conservation, tourism development and valuation of cultural heritage.

*RÉSUMÉ.*— Les programmes de conservation de la flore menacée peuvent bénéficier de l'essor récent de programmes de protection du patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel, initiés en particulier par l'UNESCO. La double perspective de voir se développer les activités en faveur de la biodiversité et la protection du patrimoine culturel à l'intérieur de structures telles que les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux est un atout pour les Départements d'Outre-Mer, et La Réunion en particulier, qui ont vu une partie de leur mémoire et de leur patrimoine culturel occultée par leur passé colonial et esclavagiste. L'ethnologie, en charge de l'inventaire de ce patrimoine culturel immatériel, se retrouve renforcée dans une démarche pluridisciplinaire mise au service de la gouvernance de la biodiversité locale et internationale qui peut réunir à la fois les acteurs de la conservation, du développement touristique et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

---

La signature en 1992 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) n'a pas permis d'enrayer l'érosion de la biodiversité mondiale. Faut-il remettre en cause les principes et les mécanismes de la gouvernance de la biodiversité à l'échelle mondiale, régionale et locale, envisager une nouvelle forme de pilotage de ces programmes de conservation, de ces réseaux stratégiques et opérationnels qui sont à l'œuvre un peu partout sur la planète ? À ce niveau, les sciences humaines et sociales restent d'une utilité réduite, sauf à marteler quelques évidences acquises d'une plus ou moins longue tradition d'études sur « les savoirs naturalistes populaires » (Fabre, 1983), rappelées à intervalle régulier lors de rencontres scientifiques consacrées au patrimoine et à la biodiversité, et surtout théorisées dans plusieurs travaux consacrés à l'anthropologie de la nature (Descola, 2005, 2008). Les hommes sont attachés à leur nature mais

---

<sup>1</sup> Université Bordeaux Segalen, UMR 5185 ADES. E-mail : [bernard.cherubini@isped.u-bordeaux2.fr](mailto:bernard.cherubini@isped.u-bordeaux2.fr)

surtout, et avant tout, à leur environnement immédiat, celui qui les fait vivre, qui est défini par un écosystème utile à leur survie quotidienne et à la reproduction de leur communauté.

Les premiers acteurs de la conservation sont les usagers de ces espaces, des gestionnaires plus ou moins disponibles pour s'impliquer dans des tâches de protection des espèces au-delà de leur écosystème et parfois aussi au-delà de leur territoire politique, clanique, tribal ou national. Ainsi, Laurence Tubiana, dans sa courte contribution en ouverture de l'ouvrage dirigé par Laurence Bérard *et al.* (2005 : 7), nous rappelle que la conservation et les modes de transmission de ces savoirs locaux sur la nature ont toujours été gérés localement. En faire une question globale, avec la Convention pour la diversité biologique (CDB) par exemple, semble remettre en cause des principes républicains de citoyenneté en France et provoquer quelques crispations identitaires. Les espaces protégés, les zones de protection renforcées entendent bénéficier d'une gouvernance locale, au proche, respectant des modes de gestion ou de cogestion définis dans « l'entre-soi » de la communauté locale qui entend à la fois bénéficier de toutes les mesures et moyens favorables à ses politiques et garder ses distances avec les conventions, voire les instances, internationales. Comment dépasser cet état de fait ? Comment concilier localisme et intérêt mondial, planétaire, universalité ? Comment faire pour que « cet universalisme-là », celui par exemple des forêts amazoniennes devenues patrimoine mondial du fait de leur taux élevé de biodiversité, devienne « un peu moins impérial » (Descola, 2008 : 9) ?

En prenant l'exemple de La Réunion, département d'outre-mer (DOM) que nous parcourons depuis 1986, à travers plusieurs projets de recherche en ethnologie, certains consacrés directement au monde rural (Cherubini, 1996) ou au patrimoine ethnologique et à la biodiversité (Cherubini, 1998, 2008), nous voudrions montrer que la conservation des espèces menacées ne peut se concevoir que dans un cadre élargi d'intervention qui réunit plusieurs acteurs, plusieurs partenaires, plusieurs disciplines, mais que, sans une entrée territoriale et identitaire, au sens d'identité culturelle, on risque de passer à côté des besoins nécessaires en termes de mobilisation et de sensibilisation. C'est à ce prix que l'on peut combler l'espace existant entre les sciences biologiques et les sciences sociales. Mais la nouveauté dans ce contexte, c'est que la discipline ethnologique dispose depuis avril 2006, avec la ratification par la France de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO de 2003, de nouveaux moyens d'investigation et d'intervention qui peuvent servir directement la gouvernance.

Pendant longtemps considéré comme le « petit patrimoine » du peuple, le patrimoine culturel immatériel (PCI) était associé aux traditions populaires et laissé à lui-même pour assurer sa reproduction et sa survivance. Les termes pour le désigner étaient eux-mêmes dans un état instable et précaire, en continuelle mutation, parfois à consonance péjorative, comme « patrimoine ethnologique », « arts et traditions populaires » ou « folklore » (Turgeon, 2010 : 390). Sa reconnaissance est devenue un élément important du maintien de la « diversité culturelle », un autre concept clé de la politique culturelle de l'UNESCO. De nouveaux acteurs, intervenant plus spécifiquement dans ce registre de la culture, peuvent donc venir se positionner au plus près des instances de gouvernance des aires et des espaces protégés, pour conforter les programmes en cours ou à venir. L'anthropologue dispose alors d'une légitimité plus importante que par le passé pour collecter, inventorier, valoriser des savoir-faire locaux associés à des équilibres naturels et culturels sur lesquels il souhaitait attirer l'attention des pouvoirs publics et des gestionnaires des espaces protégés.

Des projets d'inventaire et de valorisation de ce patrimoine immatériel ont été mis en place en métropole avec le soutien du ministère de la culture, en particulier en Corse et en Aquitaine, une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de la convention a été amorcée par Gaetano Ciarcia (2008) en Martinique et dans la région Languedoc-Roussillon, dans ce dernier cas à partir de l'exemple de la création en 2003 du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Un nouveau travail ethnologique sur les savoirs et les savoir-faire techniques, sur les activités économiques, ludiques ou sociales peut être entrepris sur ces nouvelles bases, à l'appui des projets de conservation de la nature, de flore en particulier, avec le concours des parcs nationaux, des parcs régionaux et des réserves naturelles de biodiversité, des collectivités locales et des services de l'État, des équipes de recherche, universitaires et autres.

Ce type de perspectives demande un renouvellement des approches pluridisciplinaires et disciplinaires. Nous montrerons ici que ces conceptions nouvelles du patrimoine peuvent servir très directement les projets de conservation de la flore menacée de l'outre-mer, à La Réunion en particulier, mais aussi dans les départements de la Guyane française et de la Martinique, dans lesquels nous avons également effectué des recherches sur le monde rural et les sociétés littorales, tout en considérant que ces discussions concernent également les autres départements d'outre-mer de la Guadeloupe et de Mayotte (Cherubini, 2004). Précisons toutefois que, en l'absence d'exemples concrets pouvant résulter d'une collaboration effective entre ethnologues en charge de la collecte du patrimoine culturel immatériel et gestionnaires d'espaces protégés à La Réunion, notre terrain principalement évoqué ici, pour la simple raison que ces programmes n'ont pas encore été mis en place en 2010, nous ne formulons ici que des hypothèses de travail pluridisciplinaires et multipartenariales qui prennent appui sur des exemples vécus, entre 1990 et 2005.

Nous illustrerons notre propos par quelques exemples qui peuvent intéresser directement une sociologie et une anthropologie du tourisme en train de se développer autour de ces questions patrimoniales (Cherubini, 2004, 2008 ; Cousin, 2008). L'attrait des paysages uniques et exceptionnels reconnus par l'UNESCO génère un afflux supplémentaire de touristes qu'il s'agit de canaliser sur des circuits, des itinéraires, des sentiers, déjà empruntés par les usagers de l'espace local et une autre catégorie de tourisme qualifiée de « domestique » ou « de villégiature ». Mais derrière la canalisation de ces flux se profile des contraintes propres à chaque espace protégé, dont certains peuvent se superposer (parcs, réserves, sites, etc.). Notre hypothèse principale sera ici que la reconnaissance récente du patrimoine immatériel associé aux modes de vie et aux lieux - qu'il convient par ailleurs de collecter et d'inventorier - vient sensiblement renforcer les programmes de conservation et de protection en cours et projetés, à condition qu'un dialogue puisse se développer entre les principaux gestionnaires de ces espaces.

## UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

L'adoption en octobre 2003 par l'UNESCO de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* renouvelle les perspectives classiques de la conservation et de la conception du patrimoine. Les témoignages des « porteurs de culture » sur leurs propres pratiques acquièrent désormais un statut et une valeur patrimoniale qui redonnent un rôle plus positif aux traditions et aux expressions orales, à la langue comme vecteur de patrimoine immatériel (Hottin, 2008a, 2008b ; Turgeon, 2010). Dans cette convention, l'UNESCO a défini le patrimoine culturel immatériel (PCI) comme étant « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes, le cas échéant les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (UNESCO, 2003).

Le concept ne renouvelle pas fondamentalement la tâche des ethnologues qui collaborent depuis des années avec les équipes de recherche qui travaillent au sein des structures de gestion et de protection des milieux naturels comme les parcs nationaux ou naturels régionaux mais, le statut de leurs collectes évoluant, on peut supposer que le dialogue entre ethnologues et gestionnaires des espaces protégés sera lui aussi amené à évoluer dans un sens plus favorable aux différentes mesures de protection, du patrimoine ethnologique comme du patrimoine de la biodiversité. On a pu entendre ainsi lors de la présentation de la journée de réflexion proposée par la Fédération des parcs naturels régionaux, à Lyon, le 15 décembre 2010, que les parcs naturels régionaux considéraient qu'ils constituaient « des territoires particulièrement appropriés pour interroger les perspectives ouvertes autour de la notion de PCI et de nouveau tester des démarches de recherche et de valorisation dans ce domaine ». La complémentarité des approches et des tâches concernant la connaissance du PCI sur les territoires des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux doit permettre un renouvellement des études sur ce que l'on appelle communément les « savoirs naturalistes populaires ».

L'ethnologie du patrimoine et des savoir-faire naturalistes doit ainsi être repensée en fonction d'une rupture avec « le tout matériel », l'objet et ses supports matériels, « une rupture avec l'idéologie de la relique » (Jadé, 2006), en fonction de nouvelles notions comme celles de « patrimoine vivant » ou d'« autochtonie » (Agrawal, 2002). L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au 1<sup>er</sup> août 2010 des « pitons, cirques et remparts de La Réunion » convient assez bien à une entrée « paysage et environnement » qui interrogerait les dimensions du patrimoine matériel et immatériel de l'objet « paysage ». La valorisation de ces paysages des pitons, cirques et remparts (« un paysage spectaculaire ») et le critère 10 de ce classement pour l'UNESCO, « Biodiversité et espèces menacées », peuvent se rejoindre sur le plan de la gouvernance de la conservation en une action globale qui associerait la majorité des acteurs locaux engagés dans ces démarches. Protéger des espèces menacées dans des espaces délimités, constituant des réserves naturelles, permet la promotion du patrimoine naturel, si la dimension identitaire de ce patrimoine est parallèlement travaillée et valorisée. On peut cibler désormais un certain nombre d'actions qui concernent « des pratiques vivantes, évolutives » et accordent « une place centrale aux pratiques elles-mêmes par rapport aux objets qui en sont les supports ou aux enregistrements qui en sont les traces ». Cette convention de 2003 a également le mérite de « placer les acteurs des pratiques au cœur des dispositifs de sa mise en œuvre » (Hottin, 2008b : 18).

Les habitants des Hauts de La Réunion, des zones littorales concernées par les différentes réserves forestières ou marines, peuvent ainsi entrevoir une meilleure prise en compte de leurs savoirs et savoir-faire par l'intermédiaire de rituels, de fêtes populaires ou d'événements occasionnels dont la mise en scène pourrait faire l'objet d'un inventaire et d'une protection au titre de « patrimoine culturel immatériel ». Les programmes de collecte et d'inventaire en cours en France métropolitaine font dans ce but appel aux compétences ethnomusicologiques des équipes d'ethnologues (Institut Occitan de Pau pour l'Aquitaine, Centre de musiques traditionnelles de Corse, etc.), à des compétences ethno-scientifiques pour les savoir-faire rares de haute technologie qui peuvent être possédés par des professionnels ou des entreprises, parfois au titre des « métiers d'art rares » qui font aussi l'objet de ces collectes par la mission ethnologie du ministère de la culture.

Les travaux que nous avons pu développer dans les années 1990 autour du patrimoine à La Réunion (Cherubini, 1996, 1998, 2008) n'avaient pu bénéficier d'un tel apport, dans un contexte de recherche privilégiant l'objet, la matérialité, reléguant la connaissance et les savoirs immatériels aux niveaux de l'animation d'expositions et d'événements commémoratifs, avec une priorité affichée au niveau de l'archivage en tant qu'oralité, « oraliture », mémoire orale (programme de recueil des archives orales financé par le département de La Réunion). Une partie de ce patrimoine consacrée plus spécifiquement aux traditions musicales et artistiques a été depuis pris en charge par le pôle régional des musiques actuelles (PRMA) qui sera l'un des acteurs principaux de la reconnaissance par l'UNESCO du « maloya » (danse et chants hérités des esclaves) dans la liste des biens communs inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2009. L'objectif est désormais de réinscrire des pratiques localisées au niveau des bourgs, des structures associatives ou autres, pour faire en sorte que ce patrimoine immatériel, défini comme une catégorie de patrimoine autonome, placée sur le même pied que les différentes formes de patrimoine matériel (monumental ou archéologique, artistique ou archivistique, meuble ou immeuble), concoure avec elles à une appréhension holistique du fait patrimonial (Hottin, 2008b : 27). Inventorier, collecter des pratiques vivantes, avec le concours des communautés, des groupes, des individus, passe donc par la re-formulation, la ré-appropriation des savoirs locaux dans un contexte de proximité avec les savoirs naturalistes, avec les modes de vie dans la quotidienneté.

Le Parc national de La Réunion est censé disposer de telles prérogatives et l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de ces espaces vient consolider ces orientations. Mais on ressent tout de même ici la nécessité d'associer davantage les acteurs de la mise en valeur du patrimoine culturel, matériel et immatériel, pour consolider cette dimension identitaire. Des équipes mixtes de biologistes, naturalistes, écologues, ethnologues et ethnobotanistes paraissent à même de se pencher sur ces questions très concrètes qui concernent la plupart du temps un seul et même territoire. L'expérience de travail collectif que nous développons

actuellement en Aquitaine avec plusieurs partenaires régionaux intéressés par cette collecte et la valorisation de ce patrimoine immatériel pourrait être étendue en ce sens, dans les années à venir, au département de la Guyane, sur la zone littorale qui accueille le Parc naturel régional de la Guyane (perspective envisagée au moment de concevoir une dimension comparative de ce programme étendue à quelques régions de la zone caraïbe, dont Haïti). À La Réunion, le chantier n'est pas moins important avec la Réserve naturelle nationale marine, créée par décret en février 2007, sur le littoral de la commune de Saint-Paul à celle l'Étang-Salé-les Bains dans l'Ouest, du Cap-la-Houssaye à La Roche des Oiseaux, le parc national dans les Hauts et quelques réserves naturelles forestières faisant déjà l'objet d'une protection, dans des zones de culture et d'élevage qui font déjà appel à des savoirs et à des pratiques hybrides, combinant agriculture traditionnelle et développement durable (Agrawal, 2002), comme à Mare-Longue ou aux Makes dans le Sud (Cherubini, 2005).

La dimension conflictuelle des usages et des pratiques de ces espaces est toutefois bien présente dans une majorité de cas. Si je prends l'exemple de la forêt naturelle de Bélouve, dans le cirque de Salazie, avec ses cours d'eau, ses légendaires pêches aux anguilles, chasses au « tangué » (*Tanrec ecaudatus*, Tenrecidae), mais aussi braconnages de palmistes et autres dépravations, on peut osciller entre mise en valeur de « l'ingéniosité des savoir-faire » (Cherubini, 1998 : 50-51), dans le cadre d'une exposition sur le patrimoine ethnologique du cirque, et mesures de sauvegarde des espèces protégées, tout en comprenant parfaitement qu'un important travail éducatif et pédagogique reste à effectuer. On sait, par exemple, que le Palmiste blanc (*Dictyosperma album* (Bory) H. Wendl. et Drude ex Scheff., Arecaceae) a été interdit à la vente avant les années 1970, avant la mise en place d'une filière légale construite sur la commercialisation de choux poinçonnés issus de plantations (Aubert & Picot, 1995). Et dans bien des situations de ce type, un travail séparé de chacun des acteurs reste relativement inefficace. Les personnels de l'ONF ont donc rapidement été associés aux travaux de collecte et de conservation des savoir-faire liés à l'exploitation du bois, à la cueillette et aux cultures qui étaient entrepris par l'équipe de l'écomusée, avec un souci partagé de protection, de conservation et de développement des territoires.

La nouveauté c'est que, au-delà du travail éducatif qu'une structure de type écomusée permet à partir du patrimoine matériel, on peut désormais s'intéresser au nom de l'inventaire du PCI à l'immatérialité des savoirs et des modalités de leur transmission, avec une légitimité identique à celle de la collecte des techniques et des modes opératoires dans le cadre du patrimoine bâti. Si nous prenons l'exemple des paillotes de La Réunion (les « cases en paille »), qui sont par ailleurs l'un des emblèmes d'écomusée Salazie au moment de sa création en 1992, avec un circuit de visite qui mène à Mare-d'Affouches (Cherubini, 1998), on voit qu'il est possible d'adosser à une quête mémorielle (reconstitution du passé esclavagiste, recherche archéologique des habitats des Hauts, etc.), la mise en valeur d'un site autour de ses composantes écosystémiques, architecturales, ethnologiques. Les jardins créoles, les zones de cultures vivrières, les lieux de collecte des matériaux de construction de ces paillotes, nous font pénétrer au cœur de la biodiversité des Hauts, avec une activité artistique associée à ces lieux trop souvent négligée (contes, légendes, chants, etc.). On le voit pour certaines espèces, autant que pour certaines pratiques. Une approche conjointe du développement durable et des patrimoines convient ainsi parfaitement aux projets de développement des deux nouveaux parcs nationaux de Guyane et de La Réunion (ce dernier incluant le territoire de l'ancien écomusée de Salazie), tous deux créés par décret en 2007. Mais la gouvernance ne doit pas être en elle-même source de conflit.

Protéger la dernière zone d'habitat traditionnel avec ses « cases en pailles », faites de Vétiver (*Vetiveria zizanioides* Stapf, Poaceae) pour les murs et la couverture, de « bois-maigre », Grévillaire (*Grevillea robusta* Cunn. ex R. Br. Proteaceae) ou « bois-de-forêt » pour les quatre poteaux d'angle plantés en terre, de bois de Filaos (*Casuarina equisetifolia* J. R. et Forst, Casuarinaceae) pour la charpente, mais aussi de « pié goyavier » (*Psidium cattleianum* Sabine, Myrtaceae), de gaulettes ou de calumets, pour l'ossature (Pandolfi, 1998), n'a pas été une chose facile à Mare d'Affouches, avec les différentes pressions exercées par les héritiers ou futurs héritiers du foncier de la zone concernée. Conserver le type d'habitat qui rappelle le plus le camp des Noirs, des esclaves, que l'on retrouvait le long des grandes propriétés esclav-

vagistes, avec la « case en paille » qui était donc le plus souvent le logement usuel de l'esclave, ne va pas de soi dans une société moderne qui accepte un travail de mémoire, mais le plus souvent au niveau des archives, de l'iconographie qui représente cet habitat de paillote avec ses petits élevages autorisés, son petit lopin de terre, au niveau d'une œuvre d'art représentant symboliquement l'oppression, la violence des rapports de domination du Blanc sur le Noir. On placera plus facilement ces paillotes dans un contexte de marronnage, comme forme d'habitat des esclaves évadés que l'on appelait « Marrons », qui peuplaient les Hauts et des cirques, comme celui de Salazie. Un héritage sous forme de bâti, de cour, de jardin vivrier, de petit élevage et de chasse, de cueillette et de braconnage, n'en reste pas moins présent au cœur du parc national et sur plusieurs sites protégés du littoral, dans un contexte de biodiversité riche et varié, soumis dans la plupart des cas à des conflits d'appropriation entre usagers et gestionnaires de ces espaces protégés.

Prenant pour exemple le parc de Yellowstone aux États-Unis, créé en 1872 dans les Montagnes Rocheuses, présenté comme un territoire de chasse vide d'Indiens alors qu'il servait notamment de cadre pour des rituels saisonniers, Philippe Descola (2008) nous rappelle que les conflits d'appropriation sont nombreux et ne datent pas d'hier : la nature transformée des créateurs de parcs naturels donne le sentiment que la protection est faite pour ces derniers, dans le cadre de la construction d'un imaginaire national et d'une légitimation de « la frontière ». La reconnaissance d'un patrimoine culturel immatériel remarquable sur certains lieux à La Réunion peut donner le sentiment que les créateurs de parcs et de réserves voient leur position renforcée avec leur souci constant de protéger, conserver, inventorier tout ce qui se trouve sur leur territoire. Une Réunion plus authentique et vivante peut toutefois émerger avec la reconnaissance du PCI, consolidant la place de l'utilisateur dans des modèles de gouvernance où la gestion des territoires est réellement partagée.

## DES PRINCIPES ET DES REPÈRES POUR UNE « QUESTION GLOBALE »

La question des savoirs locaux sur la nature ne doit pas par ailleurs raviver le conflit entre « patrimoine commun de l'humanité » et « souveraineté nationale » mais plutôt déboucher sur un partage des tâches négocié entre acteurs variés qui interviennent à différentes échelles pour traiter d'affaires communes, sans que personne ne soit lésé. On peut penser ici aux communautés autochtones et locales qui trouvent dans les enceintes internationales un espace pour négocier leurs savoirs et leurs droits sur l'espace comme une condition de leur contribution au bien commun et au développement durable (Agrawal, 2002). Dans les départements d'outre-mer, la question de la souveraineté nationale cède souvent la place à des revendications purement locales qui obéissent à un souci de faire reconnaître une spécificité insulaire, culturelle, un éloignement et des contraintes propres à leurs caractéristiques territoriales et historiques. La tendance est plutôt à se servir des conceptions internationales de la protection du patrimoine mondial de l'humanité pour resituer à l'échelle d'une région ou d'un département sa spécificité locale : biodiversité amazonienne, lagons et récifs coralliens dans l'océan Indien, etc. Que faire alors de la conception de la protection de la biodiversité qui passe aussi par celle de modes de vie indissolublement liés aux écosystèmes (Tubiana *in* Bérard, 2005 : 7-8) ? Descendre à l'échelle villageoise n'offrirait pas d'arguments suffisamment forts pour mettre en place un système de protection efficace, sauf à bénéficier peut-être des nouvelles dispositions prévues par la convention de l'UNESCO de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ou des déclinaisons nationales et régionales impulsées par le ministère de la culture et les collectivités locales. Si je reprends l'un des exemples cités plus haut, celui de la chasse au tangué, on peut voir concrètement l'avantage qu'il y aurait à retirer d'une mise en valeur du patrimoine immatériel, en contrôlant le rituel, en lui donnant un statut patrimonial, en le développant même sur des bases de promotion des valeurs culturelles traditionnelles en voie de disparition.

Chaque année, dans un écart de la ville de Saint-Denis, situé en bordure de la route du littoral en direction du Sud, à La Grande Chaloupe, près de 2000 personnes, parfois plus, Réunionnais et touristes, vont partager le repas de « tangué » (*Tanrec ecaudatus*, Tenrecidae)

qui a longtemps été associé à une nourriture de Cafres (« cari Kaf ») ou de « yab (les « Blancs des Hauts », parfois aussi nommés dans la littérature anthropologique sur les sociétés créoles « Petits blancs ») qui sentent mauvais » (Tibère, 2009 : 193-194). Cette fête moderne, créée de toute pièce pour constituer un événement populaire majeur à l'échelle du département à partir d'un site emblématique de La Réunion, un « écart » très enclavé sur la route du littoral, qui a accueilli un lazaret (maison de santé qui servait à mettre en quarantaine les passagers des bateaux atteints de scorbut, parfois de variole ou de choléra, de typhus ou de peste), une gare, remise à l'honneur par l'intermédiaire d'une troupe de théâtre pour emmener ses spectateurs de la Possession à la Grande Chaloupe, peut générer une effervescence patrimoniale autour de laquelle il reste toujours possible d'articuler des mesures très concrètes de protection de la flore, des espèces menacées, végétales et animales. Le « petit train longtemps » composé de quelques autorails, wagons sortis de l'oubli, compte tout de même une locomotive Creusot de 1885, classée monument historique en 1995 (Vaxelaire, 1996).

Des sites comme La Mare à Poule d'Eau dans le cirque de Salazie bénéficient également d'une bonne attractivité culturelle pour avoir été l'un des premiers lieux occupés dans le cirque, avant de voir ses pionniers gagner d'autres îlets, ce qui a facilité la lutte contre les invasions biologiques, « raisin marron » ou « vigne marronne » (*Rubus alceifolius* Poiret, Rosaceae) surtout, mais aussi « longose » (*Hedychium gardenaianum* Sheppard ex Ker Gawl. Zingiberaceae) et « galabert » (*Lantana camara* L., Verbenaceae), depuis plusieurs années, et qui aura permis, au moment de sa création, à Ecomusée Salazie d'en faire un de ses « îlots du patrimoine » dans un de ses premiers projets de développement (Cherubini, 1998). Cet exemple montre à toute petite échelle que la conjonction de plusieurs politiques, culturelles, environnementales, touristiques, agricoles peut conduire à un renforcement de certaines actions. La lutte mécanique ou chimique menée contre les invasions biologiques est soutenue sur ce site qui a pris une dimension culturelle et environnementale à partir de certaines activités liées à survie des premières implantations de colons, mais uniquement au moment où l'équipe de conservation du patrimoine de l'écomusée a décidé de l'intégrer dans son schéma de développement culturel. Cela n'en constitue pas moins un bon exemple de savoirs et de pratiques hybrides qui s'inscrivent au sein d'un phénomène de patrimonialisation qui regroupe les intérêts de la protection de la biodiversité et ceux de la protection de la matérialité et de l'immatérialité de la culture locale du cirque de Salazie.

Une reconnaissance du savoir-faire des « tisaneurs », les tradipraticiens réunionnais, serait-elle envisageable par cette même voie du PCI ? On sait que le Bois jaune (*Orchrosia borbonica* J.F. Gmel., Apocynaceae), espèce endémique de La Réunion et de Maurice, classée vulnérable par l'UICN, est utilisé par les tradipraticiens de La Réunion pour plusieurs affections (fébrifuge, antianémique, dépuratif, etc.), qu'on le retrouve illégalement sur les marchés, la plupart du temps issu de prélèvements illicites dans le milieu naturel (Aubert & Picot, 2005). Jusqu'à présent, le traitement de ce problème a fait l'objet d'une réflexion autour du statut juridique des « tisaneurs », de la phytopharmacie, de la culture encadrée des plantes médicinales. Les usagers de ces espaces forestiers, qui vivent aux Makes sur la commune de Saint-Louis, par exemple, en bordure ou au cœur de la réserve biologique des Makes, sont considérés comme des braconniers, avant toute prise en compte de leurs connaissances et de leurs savoirs, ce qui n'empêche pas les gestionnaires de ces espaces de se rapprocher des ethnologues de terrain pour collecter ces savoirs et cette connaissance. Une même attitude se retrouve sur le littoral, dans la réserve naturelle marine, vis-à-vis de la pêche traditionnelle dans le lagon et autres zones protégées. La part identitaire et culturelle du problème est encore loin d'être prise en compte, au titre de « l'autochtonie » comme en Guyane française, mais la donne pourrait changer avec la mise en place d'une collecte et d'un inventaire du PCI à La Réunion, même si l'intégration des populations locales n'est jamais la phase la plus évidente dans ces programmes de conservation.

Marie Fleury (2005) a retracé les étapes de la création du parc en Guyane avec une mission créée en 1993 et confiée à la DIREN qui a intégré seulement en 1996-1999 les représentants des populations et qui n'a pu éviter les rivalités entre autorités coutumières. La question des « savoirs autochtones » est un domaine essentiel de recherche en anthropologie de la nature (Agrawal, 2002). Mais, à la différence de la Guyane française, La Réunion n'a eu à gérer que

des relations avec des populations qui détiennent des savoirs locaux, issus du métissage de populations importées sur un territoire vierge de peuplement au moment de la première prise de possession de l'île par la France en 1663. L'histoire économique de la colonie, avec le régime servile qui durera jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848, s'accompagnera toutefois d'une forte négation de ces savoirs mérités issus de connaissances, de croyances et de modes de vie qui pouvaient en partie venir d'Europe, de Madagascar, d'Inde, d'Afrique australe et d'Indonésie (pour une partie de la culture malgache), qui ont pourtant fortement marqué le territoire et sa toponymie. C'est à ce niveau que l'entrée « ethnobiologie et éco-anthropologie » de la recherche sur les savoir-faire locaux prend tout son sens. Une partie du patrimoine est « invisible », soit parce qu'il a été détruit par l'histoire, ce qui est le cas dans des sociétés anciennement esclavagistes comme La Réunion ou la Guyane française (hors populations amérindiennes de l'intérieur), soit parce que les savoir-faire traditionnels sont articulés sur des savoirs qui ne concernent que certains groupes ethnoculturels, souvent du reste minoritaires, donc ignorés ou occultés par les connaissances scientifiques qui gèrent la biodiversité à l'échelle nationale ou supranationale. La protection juridique des savoirs autochtones et locaux est donc un enjeu majeur en Guyane française et le parc national Amazonien semble l'avoir intégré dans son projet scientifique (Fleury, 2005).

### LE « BIEN COMMUN » EST DIFFICILE À PERCEVOIR

Les savoirs naturalistes populaires doivent faire l'objet d'une collecte et d'un inventaire, par groupe ethnique et par zone d'implantation, par territoire réellement approprié par des groupes locaux et autochtones, en associant des compétences pluridisciplinaires du type ethnobotanique ou ethnozoologie (Arom, 1993). Les premiers parcs nationaux et naturels régionaux ont fait sur ces bases leurs « inventaires-restitutions » de connaissances dans les années 1970-1980 (Fabre, 1983). On peut légitimement penser que les parcs nationaux récents pourraient en faire de même. La révision en cours (2011) de la Charte du parc national de La Réunion doit permettre ces ajustements scientifiques pluridisciplinaires. À ce niveau, l'ethnologie classique a toute sa place : étudier les hommes en société, les ethnies, l'ethnicité, les liens entre valeurs identitaires et organisation sociale, économique, matérielle, les modes de vie. Mais percevoir l'importance de la protection du « patrimoine naturel de l'humanité » ne s'improvise pas et cela ne va pas de soi. Il en est de même de cette notion de patrimoine culturel immatériel (PCI).

La diversité culturelle est un bien commun de l'humanité que les Nations-Unies entendent protéger. La notion de patrimoine mondial de l'humanité permet de sauvegarder, de mettre en valeur des sites et des lieux de mémoires qui ont une importance capitale pour la mémoire collective et pour l'histoire de l'humanité. Mais de nombreuses structures se constituent autour d'une prise en compte d'intérêts strictement locaux, parfois très éloignés des préoccupations des experts internationaux qui définissent les stratégies de conservation de la biodiversité à l'échelle planétaire. À qui appartient la nature, se demande Philippe Descola (2008), aux éleveurs pyrénéens confrontés à l'ours, aux baleiniers norvégiens confrontés aux quotas ou bien aux espèces animales ou végétales concernées ? La notion de « bien commun » est très souvent mise à l'épreuve de la gouvernance locale de la biodiversité. L'ethnologie demande le plus souvent que l'on redescende au niveau de l'ethnographie de la biodiversité domestique, celle des activités que l'on retrouve dans l'espace domestique, du petit élevage, de l'habitat, des cultures vivrières, entreprise avec l'aide des acteurs locaux qui maîtrisent le mieux cette intimité avec ce « patrimoine vivant », au niveau d'une ethnographie qui peut être élargie ensuite à l'ensemble des espaces pratiqués et parcourus.

Dans ce registre, on peut citer, par exemple, des travaux portant sur la collecte de miel sauvage au Grand Bénard, l'abeille dans l'écosystème domestique (Vogel, 1981), initiés à une époque où l'APR (Association pour la promotion en milieu rural), créée en 1971, s'était préoccupée de la nouvelle division sexuelle du travail qui avait accompagné la départementalisation, à savoir la disparition progressive des femmes « journaliers » qui travaillaient « aux champs » au profit d'une nouvelle place des femmes dans la maison et dans « la cour » où elle s'occu-



pent du jardin et du petit élevage (Bonneau *et al.*, 1977). Ces travaux centrés sur les espaces domestiques, sur les écosystèmes domestiques ont permis, dans les années 1970 à toute une génération d'animateurs socioculturels en milieu rural, parfois devenus aujourd'hui des acteurs importants des zones de développement économique du parc national, d'être sensibilisée aux questions de la préservation des savoir-faire liés aux jardins ornementaux, aux jardins médicinaux, à la façon de « mener une basse-cour », des questions qui se posent désormais en termes de PCI pour des acteurs plus engagés encore dans le domaine de la culture. Le réseau des Villages Créoles, avec ses quinze villages (dont Hell-Bourg et Les Makes) engagés pour mettre en place un tourisme durable et responsable, pourrait du reste devenir un support essentiel de cette collecte dans les années à venir.

Nous considérons pour notre part que ces espaces ont été trop souvent négligés au profit d'une recherche plus centrée sur des espaces naturels, considérés comme prioritaires en termes de protection de la biodiversité mondiale. En Guyane française, on s'est néanmoins préoccupé du jardin en termes d'inventaire des plantes cultivées et d'adventices (Hoff & Cremers, 2005), ce qui constitue une excellente initiative dans un contexte de conservation largement dominé par le poids considérable de la biodiversité amazonienne, forestière et littorale qui est à l'origine de la création des réserves naturelles régionales, puis du Parc naturel régional de la Guyane en 2001 et du Parc national amazonien dans l'intérieur en 2007. La Réunion présente pour sa part un autre type de parc national et de réserves naturelles où la nature domestiquée par l'homme est plus présente sur ses territoires, mais sans que nécessairement la recherche ethnologique sur les sociétés rurales soit particulièrement développée, en dehors des zones sucrières et de quelques autres zones anciennement dévolues à la culture du géranium ou du vétyver (Cherubini, 1996). La beauté des paysages, comme « bien commun » de l'humanité, supplanterait parfois l'activité des hommes et leur contribution à la conservation de la biodiversité.

#### CONCLUSION : UN AUTRE MODÈLE POUR UNE GOUVERNANCE DE LA CONSERVATION PARTAGÉE ?

Une stratégie de conservation efficace peut donc passer par la relation entre paysages et environnement, par le poids des héritages sur lesquels il reste possible de prendre appui, sur des traditions à protéger, via une reconnaissance en termes de PCI. La perte de biodiversité est souvent une perte d'identité et réciproquement. Et quand l'identité d'agriculteur se perd, cela entraîne presque toujours une perte de biodiversité locale. Ceci dit, comme le fait remarquer Descola (2008), « toutes les populations ne sont pas prêtes à brandir des valeurs universelles de façon à conserver une marge d'autonomie sur les portions de nature dont elles tirent leur subsistance ». Essayons alors de « ne pas imposer l'abstraction du bien public à ceux qui ont d'autres manières de composer des mondes communs, pour ne pas faire trop violence à tous ces peuples qui ont produit au fil du temps toutes ces natures particulières ». Laissons aussi et surtout l'ethnologie décrypter, classer et inventorier, les valeurs acceptables, les valeurs universellement reconnues dans le domaine de la préservation des biens naturels et culturels, à l'échelle des groupes et des communautés locales d'un pays ou d'une région.

Nous avons vu également que la question de la gouvernance de la biodiversité était avant tout une question de gouvernance de territoires. Dans ce contexte, les acteurs peuvent être nombreux sur un même territoire. Les associations qui participent parfois à la gestion des parcs, les gestionnaires, les scientifiques qui font plus que des recommandations et des préconisations, se retrouvent le plus souvent entre eux, dans des réunions de travail où les représentants des sciences humaines et sociales sont souvent minoritaires, presque inaudibles, en marge des discussions essentielles sur la conservation, la protection, sur les enjeux réels de la biodiversité. Nous savons bien entendu que la situation est déjà extrêmement complexe à l'échelle des « habitats », des écosystèmes, des réserves biologiques, des conservatoires, pour prendre en compte les exigences de la conservation ou encore celles de la lutte contre les espèces invasives (Cherubini, 2008). Les propositions qui peuvent être émises par les sciences humaines et sociales en matière de gouvernance sont donc généralement fort modestes, comme nous venons de le constater. Mais, dans le même temps, on peut aussi constater que depuis

trente-cinq ans, le Parc national des Cévennes, alimenté scientifiquement par la recherche sur les savoirs naturalistes populaires, nous montre que le maintien des équilibres naturels est compatible avec le développement économique et social (Crosnier, 2006).

La préservation des paysages humanisés remarquables est possible si les savoir-faire locaux sont recomposés et codifiés et ceci, bien au-delà des interactions entre pratiques sociales et biodiversité. C'est la médiation entre acteurs qui permet un projet collectif autour de la nature, de nouvelles règles de gouvernance qui projettent les savoirs locaux à l'épreuve de la conservation (Crosnier, 2006). Mentionnons tout de même pour finir deux secteurs qui peuvent faire le lien entre différentes disciplines et prendre appui sur la troisième entrée que nous avons signalé plus haut pour la recherche ethnologique, une entrée « anthropologie du tourisme » : l'écotourisme forestier et le tourisme culturel.

Une gouvernance partagée des territoires peut mobiliser les acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de la conservation de la flore menacée autour de projets relevant de ce que l'on appelle communément l'écotourisme forestier. La Martinique offre un exemple de ce type avec ses écosystèmes insulaires fragiles qui font l'objet d'une réflexion écotouristique dont le but est de produire une gestion durable des espaces naturels à partir de produits originaux, en mesure de concurrencer la saturation de certaines zones comme les plages littorales (Augier, 2007). L'exemple régional de la Dominique, de Saba ou encore de Bonaire dans les îles de la Caraïbe vient conforter les autorités locales dans cette voie. Reste à concrétiser ces projets dans un délai raisonnable, compte tenu de la dégradation rapide de certains massifs forestiers. La Réunion n'est bien entendu pas en retard dans ce domaine avec la création du parc national. On peut lire parmi les grands objectifs établis pour le Parc national (pré-projet : comité de suivi du 26 juin 2002) que « la vocation est justement de garantir une protection à des écosystèmes primaires (végétation indigène, espèces endémiques, grands paysages, etc.) par une gestion encore plus protectrice, plus active et plus proche, mais tout en valorisant le patrimoine culturel, en le faisant partager avec l'ensemble des Réunionnais et des visiteurs ».

L'apport du tourisme, en général, doit être effectif pour la biodiversité. Associer les acteurs de ce secteur économique à une gouvernance partagée est une démarche que l'on a déjà entreprise à La Réunion pour la biodiversité marine, pour la protection des lagons en particulier (Cherubini, 2008). Le « tourisme culturel » est désormais présenté comme un bon tourisme « durable » qui s'oppose au tourisme de masse, présentant lui tous les défauts du tourisme classique. Il incarne « une mobilité mondiale idéale », durable et solidaire, qui légitime les institutions locales qui s'en réclament et les institutions internationales qui le promeuvent (Cousin, 2008). Il faut bien entendu se méfier de ce type de déclaration qui semble davantage convenir aux attentes de l'industrie touristique qu'aux acteurs locaux en proie au doute devant les retards pris par les aménagements et les structures promises au moment de la conception de ces projets, par les retards pris par la formation des agents de développement touristique. Mais il est un fait que la protection du PCI et sa mise en valeur contribuent bien évidemment à ces objectifs, désormais intimement liés à l'inscription des pitons, cirques et remparts sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous considérons enfin que, même si fondamentalement le travail de l'ethnologue ne change pas avec ce qui précède, le statut de sa collecte ethnographique ayant, dans un certain nombre de cas, acquis une reconnaissance en tant que patrimoine culturel immatériel (inventaire sous l'égide du ministère de la culture), il devient plus facile de faire valoir l'existence de réseaux d'interactions biotiques à partir d'écosystèmes domestiques, partant des habitations et des jardins domestiques, en s'éloignant progressivement des bourgs, des villages, des parcelles cultivées, pour inclure les zones forestières soumise parfois à d'importantes collectes d'espèces végétales et animales. Conservateurs et gestionnaires d'espaces peuvent alors trouver dans ce travail ethnographique matière à enrichir leurs approches de la complexité organisationnelle du monde vivant.

## RÉFÉRENCES

AGRAWAL, A. (dir.) (2002).— Les savoirs autochtones. *Revue internationale des Sciences Sociales*, n° 173, septembre.

- AROM, S. *ET AL.* (1993).— *La science sauvage. Des savoirs populaires aux ethnosciences*. Paris, Editions du Seuil.
- AUBERT, S. & PICOT, F. (2005).— Bois jaune et tisaneurs : l'application de l'article 8j dans un Dom. Pp 227-233 in : L. Bérard *et al.* (eds). *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. CIRAD- IDDRI-IFB-INRA, Paris.
- AUGIER, D. (2007).— L'écotourisme forestier : pour un rapprochement entre tourisme et environnement à la Martinique in *Études caribéennes* [En ligne], 6 avril 2007, mis en ligne le 04 février 2008. URL : <http://etudescaribeenues.org/440>
- BÉRARD, L. *et al.* (eds.) (2005).— *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. CIRAD- IDDRI-IFB-INRA, Paris.
- BONNEAU, P., OTTINO, P. & TATARD, J.-C. (1977).— *La promotion du milieu rural réunionnais*. APR et Institut d'anthropologie –CUR, Saint-Denis.
- CHERUBINI, B. (dir.) (1996).— *Le monde rural à La Réunion. Mutations foncières, mutations paysagères*. L'Harmattan, Paris.
- CHERUBINI, B. (dir.) (1998).— *Trésor d'ici. La nature des savoir-faire*. Ecomusée Salazie (Catalogue de l'exposition 1998), Hell-Bourg.
- CHERUBINI, B. (dir.) (2004).— *Le territoire littoral. Tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien*. L'Harmattan, Paris.
- CHERUBINI, B. (2005).— Le paysan réunionnais et les plantes envahissantes : un partenariat à construire au sein des politiques environnementales. Pp 199-216 in : L. Auclair, C. Aspe & P. Baudot (eds), *Le retour des paysans ?* Edisud, Aix-en-Provence et IRD, Paris.
- CHERUBINI, B. (2008).— Localisme et développement durable : sur quelques projets de protection de la biodiversité marine et forestière à La Réunion. Pp 225-242 in : Actes du Colloque international « *Problèmes dans l'appropriation territoriale du développement durable : une modernité réinventée ?* », Pau, 21-23 novembre 2007. Laboratoire SET-CNRS, CD-Rom, février 2008, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
- CIARCIA, G. (2008).— Deux études sur le patrimoine immatériel. *Culture et Recherche*, n° 116-117, printemps-été : 29-31.
- COUSIN, S. (2008).— L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel. *Civilisations*, 57 (1-2) : 41-56.
- CROSNIER, C. (2006).— Biodiversité et pertinence des pratiques locales dans les réserves de biosphère des Cévennes. *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 187, mars : 159-168.
- DESCOLA, P. (1999).— Diversité biologique, diversité culturelle. *Ethnies*, Hors série n° 24-25 : 213-215.
- DESCOLA, P. (2008).— À qui appartient la nature ? *La vie des idées* (texte paru en ligne sur [La vie des idées.fr](http://laviedesidees.fr) le 21 janvier 2008).
- FABRE, D. (1983).— Savoirs naturalistes populaires et projets anthropologiques. Pp 15-27 in : *Les savoirs naturalistes populaires. Actes du séminaire de Sommières 12-13 décembre 1983*, Paris, Editions de la MSH de Paris (mis en ligne le 14 novembre 2006 sur [Terrain](http://terrain.revues.org/4504). URL : <http://terrain.revues.org/4504>).
- FLEURY, M. (2005).— Le Parc de la Guyane, un enjeu patrimonial, territorial et identitaire. Pp 71-75 in : L. Bérard *et al.* (eds). *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. CIRAD- IDDRI-IFB-INRA, Paris.
- HOFF, M. & CREMERS, G. (2005).— Le jardin guyanais. Inventaire des plantes cultivées et des adventices des jardins de Guyane française. *J. Bot. Soc. Bot. France*, 29 : 3-40.
- HOTTIN, C. (2008a).— Une nouvelle perception du patrimoine. *Culture et Recherche*, n° 116-117, printemps-été : 15-17.
- HOTTIN, C. (2008b).— La mise en œuvre par la France de la convention de l'UNESCO. *Culture et Recherche*, n° 116-117, printemps-été : 18-19.
- JADÉ, M. (2006).— *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*. L'Harmattan, Paris.
- PANDOLFI, P. (1998).— Pour quelques paillotes de plus. Pp 24-30 in : B. Cherubini (ed.). *Trésor d'ici. La nature des savoir-faire*. Ecomusée Salazie (Catalogue de l'exposition 1998), Hell-Bourg.
- TIBÈRE, L. (2009).— *L'alimentation dans le « vivre ensemble » multiculturel. L'exemple de La Réunion*. L'Harmattan, Paris.
- TURGEON, L. (2010).— Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux. *Ethnologie Française*, XL (3) : 389-399.
- Unesco (2003).— *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. UNESDOC, Textes normatifs, Paris, le 17 octobre 2003 (mis en ligne sur <http://portail.unesco.org/fr>).
- VAXELAIRE, D. (1996).— *Trésors ! Le patrimoine caché de La Réunion*. Azalées éditions, Saint-Denis.
- VOGEL, C. (1981).— Écologie des espaces restreints à La Réunion. *Études Créoles*, IV (2) : 5-8.

